

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Sociale/ Aménagement d'une chambre froide dans le marché couvert de M'Tsangamouji / demande de subvention EDM/ADEME

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°63

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati , BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu la réalisation par la communauté de communes du marché couvert de M'Tsangamouji

Vu la nécessité d'ajouter une chambre froide à cet équipement pour assurer la bonne conservation des denrées périssables,

Vu les nécessités liées à la transition énergétique, la volonté communautaire d'exemplarité énergétique et de maîtrise des charges de gestion, transcrite dans le plan climat air énergie communautaire,

Vu les aménagements à réaliser sur ce bâtiment prévu à hauteur de 332 437 € pour l'installation d'une chambre froide avec fourniture, pose et raccordement de panneaux solaires pour assurer son fonctionnement en autoconsommation

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **De solliciter la subvention auprès de EDM et de l'ADEME pour l'installation de la chambre froide et les installations photovoltaïques associées du marché couvert alimentaire intercommunal de M'Tsangamouji dans le cadre du plan de financement suivant :**

Plan de financement : Coût de l'installation : 332 437 €

Hodari (EDM)	40 %	132 975 €
FCTVA	16.4 %	54 520 €
3co	3.6 %	11 967 €
ADEME	40%	132 975 €
Total	100%	332 437 €

- **Sollicite l'autorisation d'engager les travaux sans présager du bénéfice de la subvention afin de répondre au plus tôt à la demande sociale exprimée.**
- **Mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 04/10/2023
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Saïd Maanriia
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

